



© Jean Radel



Maison
de la Musique
Contemporaine

Yann Robin est un compositeur français né en 1974.

Après avoir notamment étudié le jazz et la composition à Marseille, il approfondit ses connaissances au Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse (CNSMD) de Paris et à La Sorbonne avant de suivre le cursus d'informatique musicale à l'Ircam. Composant pour tous les genres, il manipule le son dans un espace tridimensionnel avec une énergie et une rythmique effervescente.

Dans le cadre de l'Olympiade Culturelle, vous avez composé Katame no kata, une œuvre qui allie judo, que vous pratiquez vous-même, et musique contemporaine. Pouvez-vous nous éclairer sur votre démarche et sur l'exploitation des katas au sein de cette composition ?

Pour concevoir ce projet, qui s'intitule *Nage No Kata*, et qui n'est autre que le *kata* originel pensé à la fin du XIX^{ème} siècle par Maître Jigoro Kano (l'inventeur du judo), nous avons, avec l'Ensemble Multilatérale, fait appel à deux compositrices et trois compositeurs pour écrire la musique sur les cinq *katas* qui allaient composer ce spectacle. Pratiquant moi-même le judo et le jujitsu, et étant passionné par les sports de combat, je me suis permis d'écrire la musique sur l'un de ces *katas*, le *Katame No Kata*. Pour rappel, un *kata* qui, au judo, s'exécute en couple (un *Tori*, celui qui exécute et un *Uke*, celui qui subit) et permet de passer ses *dan* à partir de la ceinture noire, est un enchaînement de techniques allant des frappes aux projections en passant par des immobilisations, des étranglements, des luxations ou des compressions. Chaque *kata* a sa propre « couleur », sa propre destination. Celui sur lequel j'ai travaillé, le *Katame No Kata*, est le *kata* du sol. C'est à dire que toutes les techniques qui s'enchaînent se réalisent au sol. Le *Katame No Kata* est construit en quinze techniques organisées en trois grandes parties : la première partie traite de cinq immobilisations, la deuxième de cinq étranglements et la troisième de cinq luxations. Tout comme celui-ci, chaque *kata* est très codifié et possède une véritable structure qui impose au compositeur une articulation et une temporalité. Et c'est là où se situe l'enjeu premier de l'acte de création. Le compositeur n'est là plus le « maître du temps », il lui faut inventer une musique dont la durée et son articulation ont été imposés, aux alentours de 1887, par Jigoro Kano. Ici, la chorégraphie précède la musique.

Vos œuvres sont souvent très exigeantes physiquement, elles requièrent énergie et endurance. Selon vous, l'interprète de musique contemporaine doit-il aussi être sportif-ive et suivre une préparation physique, musculaire et mentale ?

Effectivement, l'engagement physique de l'interprète dans ma musique est une chose, je dirais, inhérente à mon imaginaire et à mon rapport au son. Mais de là à demander à un-e interprète d'être

sportif·ive ou bien même de suivre une préparation particulière pour jouer l'une de mes pièces, non, je ne pense pas que cela soit une nécessité ! Cependant, s'entretenir physiquement et pratiquer une activité sportive me semble être bénéfique pour tout être humain qu'il soit musicien ou tout autre chose.

Quel(s) conseil(s) donneriez-vous à un·e compositeur·rice qui souhaiterait écrire une œuvre en lien avec le domaine sportif ?

Plutôt que de donner un conseil, ce que je demanderais à une jeune créatrice ou à un jeune créateur serait : « quel sport te donnerait envie d'écrire ? »

Et pour finir, un pronostic ou un souhait pour les résultats des épreuves de judo aux Jeux Olympiques (JO) ?

Un pronostic pour les JO ? De beaux combats et de belles médailles pour l'équipe de France !

Entretien réalisé en juillet 2024.